



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

décorations, insignes et emblèmes

Question écrite n° 12742

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre des relations avec le Parlement s'il est envisagé de soumettre au vote du Parlement et, singulièrement, de l'Assemblée nationale où il est en instance (n° 11), puis du Sénat, le projet de loi relatif au Conseil national des communes Compagnons de la Libération.

Texte de la réponse

Le conseil des ministres a adopté le 18 juin 1997 un projet de loi créant le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération », afin de garantir la pérennité de la mémoire de l'ordre de la Libération après la disparition des derniers Compagnons. Ce Conseil national devra « assurer la continuité des traditions de l'ordre, porter témoignage devant les générations futures et prendre des initiatives utiles à la conservation de la mémoire de l'ordre et de ses membres ». Très sensible au souvenir des premiers combattants de la France Libre, il n'a pas échappé au Gouvernement l'importance que d'aucuns accordaient à ce texte. C'est pourquoi il restera vigilant quant à sa possible inscription à l'ordre du jour, de l'une ou l'autre des chambres, dès que le calendrier parlementaire, bien que chargé, l'y autorisera.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12742

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 1998, page 1892

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3177